

REGLEMENT INTERIEUR

Pour le bon déroulement des séances et entraînements, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes suivantes. Merci pour votre compréhension. Le Comité

♦ **AUTORISATIONS**

Seules les personnes ayant acquitté leur cotisation et l'ensemble des conditions exigées pour l'admission ont accès à la salle. L'accès à la salle spécialisée est réservé aux gymnastes et entraîneurs (exception faite de la section baby gym et du représentant légal).

L'accès aux vestiaires et son couloir est réservé aux gymnastes et entraîneurs (exception faite des sections d'enfants en bas âge, n'ayant pas l'autonomie nécessaire à l'habillement).

De même, l'accès à la salle omnisports n'est autorisé qu'aux personnes inscrites dans une des sections dont l'activité sportive nécessite son utilisation.

♦ **HORAIRES**

Pour des raisons de sécurité, les enfants ne doivent pas être déposés plus d'un ¼ d'heure avant le début de la séance. Les gymnastes sont tenus d'arriver à l'heure ; ils sont priés d'excuser tout retard ou absence à leur entraîneur ou responsable de séance.

Les enfants pourront être récupérés à l'arrière du bâtiment à la fin des séances ou dans le couloir selon l'âge ; pour les enfants des sections petite enfance ils seront à récupérer dans les vestiaires. Merci également de le rechercher à l'heure. Si un accident survient en dehors des horaires de séance, la SGG ne saurait en être responsable.

♦ **DURANT LA PRATIQUE**

Les gymnastes déposent leurs affaires aux vestiaires sans s'y attarder ; l'accès à la salle de gymnastique se fait par le couloir. Les gymnastes compétitifs peuvent accéder directement à la salle de gymnastique, pour les groupes loisirs, les enfants devront attendre l'autorisation du responsable de séance ou se référer aux consignes de début de saison.

Durant les vacances scolaires, les séances loisirs enfants sont suspendues. Dans le cas contraire une information sera transmise à l'enfant.

♦ **SALLE DE GYMNASTIQUE**

La salle spécialisée d'entraînement est réservée aux personnes licenciées à la Fédération Française de Gymnastique et aux scolaires de l'école primaire encadrés par le salarié du club de gym. L'utilisation du téléphone portable est interdite aux gymnastes et fortement déconseillée aux entraîneurs. La fosse, le trampoline, le fast-track ainsi que les agrès placés autour et au-dessus de la fosse, ne pourront être utilisés que sous la responsabilité du moniteur et en respectant les consignes de sécurité. Le moniteur est responsable du matériel utilisé et doit obligatoirement veiller à ce qu'il soit remis en place à la fin de chaque séance. Tout dysfonctionnement, dégradation, casse doit être obligatoirement signalé, dans les plus brefs délais, au « référent salle ». Le moniteur veillera également à la bonne utilisation de la magnésie et des bacs prévus à cet effet.

♦ **COMPÉTITIONS**

Seuls les gymnastes identifiés par les cadres et responsables et s'entraînant dans un groupe adéquat pourront participer aux compétitions. Chaque gymnaste participant aux compétitions suivra les cours avec assiduité. Les gymnastes sont prévenus en début de saison de leur engagement en compétition en équipe et/ou en individuel. L'entraîneur en charge du groupe informera le parent des compétitions envisagées.

Le club règle les frais d'engagement pour le gymnaste en compétition (variable suivant la finalité). Le sportif sélectionné pour participer à un championnat est tenu d'honorer sa sélection et ne pourra se désister sans motif valable. En cas d'absence, les frais d'engagement seront à la charge du parent. Les déplacements en compétition se feront par les parents. En cas d'incapacité, le club ou l'entraîneur pourra aider à trouver une solution.

Exceptionnellement certains déplacements se feront sous couvert du club en minibus ou covoiturage.

♦ **PARENTS ET SPECTATEURS**

Les gradins sont accessibles lors des compétitions, fêtes de club ou autres manifestations locales. Lors des séances d'entraînement un espace dédié aux parents est accessible avec un maximum de 10 personnes à la fois.

♦ EN CAS D'ACCIDENT

Un gymnaste se blessant durant un entraînement ou une compétition doit immédiatement en faire part à son entraîneur qui en fera part aux dirigeants (la déclaration d'accident doit impérativement être effectuée en ligne sur le site de la fédération dans les 5 jours, sous peine de forclusion). Un certificat médical précisant lesdites blessures devra être fourni lors de la déclaration en ligne.

♦ TENUE

Pour la pratique de la gymnastique une tenue de sport appropriée est exigée. T-shirt/débardeur/brassière/sweat shirt Short/leggin (Il conviendra d'exclure les habits en laine, et de privilégier le coton ou matières techniques).

Les chaussettes ou chaussons souples sont obligatoires pour toutes les pratiques dites de loisirs ; les gymnastes compétitifs devront avoir dans leurs affaires une paire de chaussettes pour l'utilisation des trampolines et toute activité ne pouvant se faire pieds nus.

Pour la salle omnisports, le changement de chaussures est obligatoire (baskets d'intérieur)

Les bijoux : montre, chaînette, collier, pendentif, boucle d'oreille volumineuse sont interdits. Nous vous recommandons de venir sans ces bijoux pour éviter de les oublier ou de les perdre.

Les cheveux longs devront être attachés pour pratiquer en toute sécurité et liberté de mouvement.

♦ TENUE COMPETITIVE

Les gymnastes compétitifs devront avoir une tenue de compétition réglementaire. Pour les féminines : un justaucorps. Pour les masculins : un short, un léotard, un sokol et des chaussettes blanches.

Pour les féminines et les masculins engagés en compétition par équipe, la tenue réglementaire devra être celle du club. Des commandes seront faites en début de saison pour l'achat des tenues du club (justaucorps et survêtement).

♦ VESTIAIRES

Ils sont suffisamment spacieux et nombreux pour accueillir tout le monde en respectant les règles d'éthique et la séparation entre les hommes et les femmes.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

♦ PROPRETE & HYGIENE

Chaque adhérent est tenu de respecter le matériel ainsi que les règles élémentaires d'hygiène.

L'utilisation de gel hydroalcoolique reste d'actualité pour l'accès aux différents espaces sportifs. Beaucoup de monde se côtoie quotidiennement dans la salle et chacun doit avoir à cœur de la trouver dans un état correct. Ainsi, ne laissez pas trainer vos objets personnels, vos chaussettes, vos bouteilles d'eau (privilégier les gourdes et bouteilles isothermes), jetez papiers et emballages dans les poubelles, tirez la chasse d'eau et laissez les toilettes dans un état tel que vous aimeriez les trouver en arrivant.

Merci de penser à aller aux toilettes avant le début des séances, l'idéal serait de le faire avant de partir de chez vous pour un gain de temps.

♦ VELO / VOITURE

Le dépôt des vélos à l'intérieur de l'EcRhin n'est pas autorisé. Un emplacement extérieur est spécifiquement prévu.

Le parking autos est très spacieux. Merci d'utiliser les places définies, évitez le stationnement sauvage et laissez les places PMR libres.

♦ DEMISSION

Si pour quelque raison vous souhaitez quitter l'association, il conviendra de le faire savoir par courrier recommandé à la présidente en indiquant la raison de la démission. Notez que les frais de cotisations restent à l'association et ne pourront faire l'objet d'un remboursement sauf sur avis médical (nous traiterons au cas par cas) ou déménagement.

Dans l'éventualité d'un non-respect du « dit règlement », la S.G.G. se réserve le droit d'interdire ou d'exclure, temporairement ou définitivement, tout contrevenant, qu'il soit Spectateur, Parent, Gymnaste ou Moniteur.

La S.G.G.

Salle spécialisée de gymnastique : l'EcRhin 8 rue de la Dordogne - 67760 GAMBSHEIM – Tél : 06.36.10.22.27 - gymgamsheim@outlook.fr
Adresse pour tout courrier : Mme Sylvie Daul, Présidente, 6 rue de Coussac 67760 GAMBSHEIM – Tél 06.48.22.04.86